

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 janvier 2015

**Présents** : MM. Adam, Bezert, Micat, Taupin, Roulet, Vandenhecke, Verna, Mmes Galisson, Beauvais, Joubert, Michener, Prieur, Langlade, Saint-Seine, Tartarin

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais Céline

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **Présentation du PAVE**

Mme Coulier du Cabinet Kyriakos présente au conseil municipal le PAVE au conseil municipal. Il rappelle que ce document répertorie pour chaque rue :

- les anomalies relevées dans le cadre de l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite.
- les aménagements envisagés pour répondre à la réglementation : élargissement des trottoirs, réfection de l'enrobé, bande podotactile aux passages piétons...)
- le coût des travaux

Les propositions d'aménagement ont pour objectif de permettre la continuité de la chaîne de déplacement entre les bâtiments publics (mairie, école...), commerces, rues et lieux de vie (places...).

M. Kyriakos précise que pour obtenir des subventions de l'État pour ces travaux d'aménagement, le PAVE est un préalable obligatoire.

M. Kyriakos indique que le coût prévisionnel des travaux serait de 826 033 € H.T.

**2015-01 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PLAN DE DÉSHÉBAGE COMMUNAL AU TITRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE PAYS 2013-2018**

Le maire explique au conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention pour le plan de désherbage au titre contrat régional de Pays 2013-2018. La région peut subventionner le projet jusqu'à 50 %.

Le maire rappelle qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de déposer un dossier de demande de subvention pour le plan de désherbage communal au titre du contrat régional de Pays 2013-2018
- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires au dépôt de cette demande de subvention

**2015-02 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser en 2015 des travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales,

Considérant que d'autres communes de la communauté de communes du Grand Liguillois vont également procéder à des travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales,

Considérant que la mutualisation des besoins permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions financières plus avantageuses,

Considérant qu'il est possible de rationaliser et d'optimiser les coûts en créant un groupement de commandes avec les autres communes,

Considérant qu'il est également possible de bénéficier des compétences techniques et juridiques des services de la communauté de communes, tant en ce qui concerne les études préalables à la définition des besoins des communes que l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations,

Considérant que les expériences d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales réalisées en 2012, 2013 et 2014 ont donné toute satisfaction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du grand Ligueillois
- **Désigne** la commune de MANTHELAN, représentée par M. Dominique DROUAULT (1<sup>er</sup> adjoint au maire), comme coordonnateur du groupement
- **Dit** que la procédure choisie est celle du marché de travaux à procédure adaptée, avec possibilité de négociation
- **Dit** que la commission d'analyse et de choix des offres sera composée du maire de chaque commune (ou de son représentant) et présidée par le coordonnateur du groupement
- **Dit** que chaque commune signera avec l'entreprise retenue l'acte d'engagement relatif aux travaux qui la concernent
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie et/ou d'assainissement d'eaux pluviales pour l'année 2015
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat qui sera retenu par la commission de choix des offres prévue dans l'article 4 de la convention de groupement de commandes.

### **2015-03 : DEMANDE DE BÉNÉVOLES ET DE PRÊT DE MATÉRIEL POUR LA MANIFESTATION LA FORÊT DES LIVRES**

Le maire explique au conseil municipal que l'organisateur de La Forêt des Livres, demande à la commune si nous pouvons prêter du matériel (tables, chaises, bancs...).

De plus, il nous demande si des personnes souhaiteraient être bénévoles pour assister les auteurs lors de la manifestation.

Après discussion, le conseil municipal :

- **Décide** de ne pas prêter de matériel
- **Indique** que les personnes qui souhaitent être bénévoles peuvent contacter directement l'organisateur de la manifestation.

### **2015-04 : DEMANDE DE PRÊT D'UNE SALLE POUR UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR LE HAUT DÉBIT ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ**

#### **ALSATIS**

Le maire explique au conseil municipal que la société ALSATIS souhaite organisée une réunion d'information dans notre commune afin de présenter leurs nouvelles offres internet à haut débit (connexion jusqu'à 25 méga).

Afin d'organiser cette réunion, ALSATIS demande le prêt d'une salle communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** de prêter gratuitement la salle des fêtes à la société ALSATIS afin d'organiser cette réunion d'information.

**2015-05 : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE  
POUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL SCOLAIRE**

Le maire explique que l'État a accordé une subvention de 50 € par enfant par année scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. C'est la commune qui perçoit cette subvention.

La compétence scolaire étant gérée par le syndicat scolaire, la commune doit reverser cette subvention au syndicat.

Vu que la compétence scolaire est gérée par le syndicat intercommunal scolaire de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves,

Vu que la commune perçoit une subvention au titre du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de reverser au syndicat intercommunal scolaire les subventions accordées pour la réforme des rythmes scolaires.

Mme Beauvais précise que cette subvention va être pérennisée pour les années à venir.

**2015-06 : ANIMATION DE LA FÊTE DU 14 JUILLET – DEVIS DU  
GROUPE LA BANDA JUL**

Mme Prieur explique qu'un devis a été demandé au groupe de musique La Banda Jul pour animer la fête du 14 juillet.

Deux devis ont été proposés :

- un devis avec 8 musiciens pour 1 840 €
- un devis avec 7 musiciens pour 1 600 €

Il est précisé que l'animation durera 2 heures. Il est proposé que le groupe accompagne les enfants lors de la retraite aux flambeaux.

Mme Beauvais précise qu'il est plus confortable pour les musiciens d'être à 8.

Le budget prévu habituellement pour l'animation est de 600 €.

Mme Prieur explique qu'il reste un reliquat de 300 € de l'année dernière. De plus, la commune pourra reporter la subvention de l'association de musique soit 460 € sur cette animation puisque l'association ne va pas demander de subvention cette année.

Mme Tartarin explique que cette animation rentre dans le cadre du projet de redynamisation de la commune.

Après discussion, le conseil municipal :

- **Accepte** le devis de 1 840 € du groupe de musiciens La Banda Jul.
- 

**Questions diverses :**

**- Détermination du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015**

**Le 22 mars 2015**

Président : Titulaire : Martine TARTARIN Suppléant : Lionel ROULET

Assesseurs (2): Titulaires : Arlette PRIEUR / Sylvie JOUBERT

Suppléants : Jean-Pascal ADAM / Christophe  
VANDENHECKE

Secrétaire (1) : Chantal de SAINT-SEINE

8 h – 10 h 30 : Martine TARTARIN / Brigitte MICHENER/ Christophe  
VANDENHECKE

10 h 30 – 13 h : Lionel ROULET / Arlette PRIEUR / Carine LANGLADE

13 h -15 h 30 : Lionel ROULET / Sylvie JOUBERT / Patrick VERNA

15 h 30 – 18 h : Martine TARTARIN / Jean-Pascal ADAM / Michel TAUPIN

**Le 29 mars 2015**

Président : Titulaire : Martine TARTARIN Suppléant : Lionel ROULET

Assesseurs (2): Titulaires : Jean-Claude MICAT / Céline BEAUVAIS

Suppléants : Michel TAUPIN / Christophe VANDENHECKE

Secrétaire (1) : Chantal de Saint-Seine

8 h – 10 h 30 : Martine TARTARIN / Christophe VANDENHECKE /  
Patrick VERNA

10 h 30 – 13 h : Lionel ROULET / Jean-Claude MICAT / Anne-Sophie  
GALISSON

13 h -15 h 30 : Lionel ROULET / Michel TAUPIN / Chantal de Saint-Seine

15 h 30 – 18 h : Martine TARTARIN / Céline BEAUVAIS / Brigitte  
MICHENER

Règlementation : à chaque tour : doit être présent le président ou son suppléant ; 1 assesseur ou son suppléant.

**- Désignation de 4 référents pour la sous-commission accessibilité :**

Le maire demande au conseil municipal qui serait intéressé pour participer à la sous-commission Accessibilité.

Cette commission aura mission de travailler sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Après discussion, les membres de la sous-commission accessibilité sont :

- Patrick VERNA
- Jean-Marc BEZERT
- Jean-Pascal ADAM
- Christophe VANDENHECKE

Le maire précise que des devis ont été demandés à trois entreprises (SOCOTEC, VERITAS et APAVE) pour établir un diagnostic sur l'accessibilité de nos bâtiments communaux. Ce diagnostic est une obligation réglementaire et doit être transmis à la Préfecture avant septembre 2015.

**- Repas des élus et du personnel communal du 6 février**

M. Roulet indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Hurtault Traiteur pour la préparation d'un buffet.

Il est précisé que les accompagnants devront régler la somme de 21,5 € pour le repas.

M. Roulet et Mme Prieur s'occupent de l'organisation de ce repas.

**- Présentation du power-point préparé par la commission pour le Conseil Municipal Junior (CMJ)**

Mme Beauvais montre le power-point qui sera présenté pour la réunion d'information du 31 janvier 2015 sur le CMJ.

Ce power-point présente le fonctionnement d'un CMJ (comment être candidat, les élections...).

Mme Beauvais précise que ce CMJ sera ouvert aux jeunes âgés de 9 à 17 ans. Le mandat des conseillers municipaux junior durera deux ans.

Lors de la réunion de présentation, il sera distribué aux jeunes des bulletins d'inscription pour ceux qui sont intéressés par le CMJ ainsi que des déclarations de candidatures pour ceux qui souhaitent être candidat pour les élections du CMJ.

Les élections auront lieu le samedi 12 avril 2015 de 10 h à 16 h.

L'installation du CMJ aura lieu le samedi 18 avril à 11 h.

*Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu :*

*- Le mardi 24 février 2015 à 20h30*

*- Le mardi 24 mars 2015 à 19h30*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour**  
**du conseil municipal du 27 janvier 2015**

	<b>Délibérations</b>
<b>2015-01</b>	Demande de subvention pour le plan de désherbage communal au titre du contrat régional de pays 2013-2018
<b>2015-02</b>	Groupement de commande pour les travaux de voirie
<b>2015-03</b>	Demande de bénévoles et de prêt de matériel pour la manifestation la forêt des livres
<b>2015-04</b>	Demande de prêt d'une salle pour une réunion d'information sur le haut débit organisée par la société Alsatis
<b>2015-05</b>	Reversement des subventions accordées pour la réforme des rythmes scolaires au syndicat intercommunal scolaire
<b>2015-06</b>	Animation de la fête du 14 juillet – devis du groupe la Banda Jul

## Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2015

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	